

## Les indications des bisphosphonates.

<b>Bisphosphonate</b>		<b>Principales indications</b>
<b>Etidronate</b>	Cp 400 mg	Ostéoporose post-ménopausique en prévention secondaire Corticothérapie prolongée
	Cp 200 mg	Maladie de Paget Hypercalcémie maligne
<b>Riséronate</b>	Cp 5 mg	Ostéoporose ménopausique en prévention primaire et secondaire Prévention de l'ostéoporose cortico-induite
	Cp 35 mg	Ostéoporose ménopausique en prévention secondaire (2)
	Cp 30 mg	Maladie de Paget
<b>Alendronate</b>	Cp 10 mg	Ostéoporose ménopausique en prévention secondaire et ostéoporose masculine
	Cp 5 mg	Ostéoporose post- ménopausique en prévention primaire (1)
	Cp 70 mg	Ostéoporose post-ménopausique en prévention secondaire
<b>Clodronate</b>	400 mg VO	Hypercalcémie maligne
	520 mg VO	Traitement palliatif des ostéolyses malignes
	300 mg INJ	Hypercalcémie maligne sévère
<b>Pamidronate</b>		Hypercalcémie maligne sévère Myélome stade III avec lésions osseuses Traitement palliatif des ostéolyses malignes avec ou sans hypercalcémie Maladie de Paget
<b>Tiludronate</b>		Maladie de Paget
<b>Ibandronate</b>	PPP	Hypercalcémie maligne sévère ou modérée
	Cp 2,5 mg	Ostéoporose post-ménopausique en prévention primaire et secondaire
<b>Zolédronate</b>		Ostéolyse maligne Hypercalcémie maligne avec ou sans métastases Maladie de Paget

(1)Prévention primaire de l'ostéoporose ménopausique = prévention chez les femmes à risque élevé

(2)Prévention secondaire = réduction de l'incidence de nouvelles fractures vertébrales ou de la hanche = traitement de l'ostéoporose avérée